

---

## Compte rendu de la rencontre du 9 avril 2013

---

Faisant suite à une demande formulée depuis plusieurs mois par la CGT, une délégation a été reçue le 9 avril par la mairie afin d'aborder les points suivants :

- **L'arrêt immédiat de l'application de la journée de carence**
- **Le régime indemnitaire**
- **Le plan de titularisation**
- **La couverture sociale**

*Étaient présents, pour le syndicat : Mme Joelle Barbier, M. Rachid Benyoucef, M. Jean-Pierre Blouch, Mme Sabine Domecq, Mme Michèle Gueniau, M. François Le Douarin, M. Bernard Verrier. Pour la mairie : M. Arnold Bac (adjoint au maire, élu au personnel), Mme Christine Duchossoir (DRH), Mme Françoise Jamme (DGS).*

### Journée de carence

La ville a réaffirmé son refus de ne pas appliquer immédiatement l'arrêt de la journée de carence. Rappelons que la décision politique de supprimer la journée de carence a été annoncée en février 2013 par Mme Lebranchu mais il faudra attendre 2014, après qu'une proposition législative soit portée au projet de loi de finance, pour que la mesure soit officiellement abrogée. La journée de carence représente une économie pour la ville d'une valeur de 30 000€.

**Nous avons rappelé que, contrairement aux Lilas, nombre de collectivités territoriales (dont Bagnolet, Est-Ensemble et le Conseil Général 93) n'ont jamais appliqué la mesure. Nous regrettons que la mairie des Lilas refuse d'anticiper immédiatement la suppression de ce dispositif injuste et discriminant.**

### Régime indemnitaire

Après validation du budget, au conseil municipal du 27 mars, il a été décidé de procéder à une augmentation du régime indemnitaire pour les agents suivants :

- **Niveau 7 : de 93 € à 111,50 € brut (+18,50 €, soit 20 %)**
- **Niveau 6 : de 150 € à 172,00 € brut (+22 €, soit 15%)**

L'augmentation, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> avril 2013, ne sera visible sur les paies qu'à partir de cet été. Cette augmentation représente un budget supplémentaire pour la ville de 80 000 €.

**Cette augmentation, loin de répondre aux attentes des agents, représente toutefois une avancée par rapport aux revendications portées par la CGT.**

### Les non titulaires

Il a été convenu que les agents éligibles à la titularisation, au titre de la loi du 12 mars 2012 seraient contactés par la DHR d'ici la fin du mois d'avril.

**Le nombre d'agents non titulaires reste important : sur 265 agents non-titulaires, il n'y en aurait que 31 à sortir de la précarité en 2013 (14 éligibles au titre de la loi du 12 mars 2012 et 17 mises en stage conventionnelles). Il semblerait que le nombre de personnels embauchés depuis moins de 4 ans et travaillant moins de 50% d'un temps complet, sur la filière animation, représente le plus gros du contingent des personnels précaires de la ville. Nous avons demandé à la DRH de nous fournir des informations précises à ce sujet.**

### Couverture sociale (mutuelle)

La mairie s'est engagée à faire appel à d'autres mutuelles que la MNT et la MNFCT s'il s'agit de sociétés labellisées afin de rester dans le système mutualiste. La cotisation serait assise sur le revenu de la famille. La disposition ne rentrera en application qu'après les élections municipales de 2014.